

Note du directeur de l'Information au secrétaire général sur l'emblème du Conseil de l'Europe (23 novembre 1949)

Légende: En novembre 1949, ce document du directeur de l'Information et de la Presse du Conseil de l'Europe, Paul M.G. Lévy, adressé à son secrétaire général traite de la nécessité d'un emblème pour l'organisation ainsi que du calendrier prévu pour son adoption.

Source: Minutes. M. Paul M.G. Levy, Directeur de l'Information à M. Jacques-Camille Paris, Secrétaire Général, Objet: Emblème du Conseil de l'Europe. PL/GdB. [s.l.]: 23.11.1949. 1 p.

Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg, F-67075 Strasbourg Cedex. <http://info.coe.int/archives/hist/flag/default.asp>. Le drapeau - The Flag, 2191.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_directeur_de_l_information_au_secretaire_general_sur_l_embleme_du_conseil_de_l_europe_23_novembre_1949-fr-06daec4a-d29a-4389-a587-2b70a352b717.html

Date de dernière mise à jour: 17/09/2014

Minutes – M. Paul M.G. Lévy, Directeur de l'Information à M. Jacques-Camille Paris, Secrétaire Général (23 novembre 1949)

OBJET: Emblème du Conseil de l'Europe

La nécessité d'un emblème du Conseil de l'Europe se fait sentir de façon d'autant plus pressante qu'en son absence, nous sommes exposés à deux dangers au moins:

1. le risque de voir continuer à assimiler le E de Monsieur Sandys à l'emblème du Conseil.
2. les risques spéciaux que présente, au point de vue du pavoisement, la présence de représentants allemands à la prochaine Assemblée Consultative de Strasbourg.

Nous avons préparé divers projets qui sont soumis, en ce moment, à des héraldistes strasbourgeois. Ces projets vous seront soumis très prochainement.

D'autre part, conformément à une suggestion faite, le 22 novembre, à la réunion de service, par Monsieur Halford, le problème devrait être posé devant la commission des Affaires Générales. Il est probable que la commission des Affaires Générales ayant donné son accord, la proposition pourrait être adoptée par la prochaine Commission Permanente et transmise alors par elle au Comité des Ministres.

Ceci nous permettrait d'annoncer l'adoption de nos couleurs au printemps prochain, de les populariser à l'occasion de la Journée Européenne du 5 mai, (si cette proposition est retenue par la Commission Permanente) et de faire pavoiser Strasbourg, uniquement, aux couleurs européennes, françaises et strasbourgeoises lors de la réunion de l'Assemblée.

[signature]